



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DÉCLARATION DU MOUVEMENT DE LA PAIX

La lutte pour l'élimination totale et définitive des armes nucléaires prend un nouvel élan partout dans le monde le 22 janvier 2021 avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires

Après l'interdiction des armes biologiques en 1975 et l'interdiction des armes chimiques en 1993 ce sont maintenant les armes nucléaires (dernière catégorie d'armes de destruction massive) qui font l'objet d'un traité d'interdiction **lequel entre en vigueur le 22 janvier 2021**.

Ce traité **interdit de** : « a) Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires [...] [...] d) Employer ou menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ».

C'est une immense victoire pour tous les peuples de la terre et un événement marquant dans l'histoire de l'humanité ! Cette victoire est d'abord le résultat des luttes menées par les peuples à travers le monde entier depuis l'appel de Stockholm. Un nouveau processus s'engage dont l'objectif est clairement l'élimination totale et définitive des armes nucléaires.

La prochaine étape se traduira par une campagne nationale et internationale d'actions pour gagner la signature et la ratification de ce traité par les 9 Etats possédant des armes nucléaires, dont la France, et par tous les Etats du monde.

Ces armes abominables sont illégales, dangereuses, coûteuses, éthiquement inadmissibles. Rien ni personne ne doit s'opposer à leur élimination totale et définitive. Nul État ne peut rester hors-la-loi internationale et humanitaire. Nul État ne peut avoir le droit de vie et de mort sur le reste de l'humanité. Tous les États doivent maintenant ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Les 9 États (sur 193) possédant des armes nucléaires doivent cesser leurs obstructions au processus de désarmement nucléaire. Ils doivent immédiatement signer et ratifier le TIAN et s'inscrire dans le processus en cours.

Le gouvernement de la France doit respecter la volonté majoritaire des Français(es) qui sont à 76 % favorables à ce que la France s'engage dans le processus de désarmement nucléaire et à 68 % favorables à la ratification du TIAN par la France (sondage Ifop/La Croix/Planète Paix). Face à cette magnifique nouvelle que constitue l'entrée en vigueur du TIAN, il serait déraisonnable et irresponsable face à l'humanité entière que le gouvernement de la France poursuive ses essais nucléaires en laboratoire et ses programmes de renouvellement et de modernisation de son arsenal en armes nucléaires. Ces programmes constituent une violation du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) signé par la France lequel prévoit en son article 6 leur élimination.

Le gouvernement français doit faire un geste politique lisible internationalement en exprimant son soutien au processus en cours. Il doit annoncer le gel immédiat des programmes de modernisation des armes nucléaires en cours. C'est ainsi de l'ordre de 100 milliards d'euros sur 15 ans qui seraient libérés pour la santé, les hôpitaux publics, l'éducation, la transition écologique.

Les 21, 22 et 23 janvier 2021 dans toutes les communes de France ensemble célébrons cette victoire et déclarons notre volonté de gagner au plus vite un monde débarrassé des armes nucléaires.

Le Mouvement de la Paix appelle toutes celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer la pétition nationale pour la ratification du TIAN : <https://www.mvtpaix.org/wordpress/petition-pour-un-traite-dinterdiction-des-armes-nucleaires/>

A Paris, le 14 janvier 2021

Le Mouvement de la Paix

Rejoignez le Mouvement de la Paix : <https://www.mvtpaix.org/wordpress/nous-rejoindre/>



76% des Français en faveur de l'engagement de la France dans un processus d'élimination des armes nucléaires

La France doit ratifier le Traité d'interdiction des armes nucléaires

(Sondage IFOP – Le Mouvement de la Paix / La CRDIX / Planète Paix)

